6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Dividend Select 15 Corp.	20 septembre 2010	Ontario
Enbridge Inc.	16 septembre 2010	Alberta
FNB Horizons BetaPro Indice S&P 500® (couvert en $ CA)	21 septembre 2010	Ontario
Fonds de revenu Wajax	20 septembre 2010	Ontario
Lorus Therapeutics Inc.	17 septembre 2010	Ontario
Marret High Yield Strategies Fund	20 septembre 2010	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Erratum

Banque Laurentienne du Canada

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.2 (Prospectus définitifs) qui a été publié dans le bulletin du 17 septembre 2010 (Vol. 7, n° 37).

L'information concernant la date d'émission du visa aurait dû être le 10 septembre 2010. Vous trouverez ci-dessous le tableau corrigé.

Le 24 septembre 2010.

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale
Banque Laurentienne du Canada	**10 septembre 2010**	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Saskatchewan - Manitoba - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Ressources Dianor inc.	17 septembre 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Ressources Géoméga Inc.	21 septembre 2010	Québec - Alberta - Ontario
Allbanc Split Corp.	23 septembre 2010	Ontario
BNS Split Corp. II	16 septembre 2010	Ontario
Can-60 Income Corp.	16 septembre 2010	Ontario
Enbridge Inc.	22 septembre 2010	Alberta
Fonds Fidelity (Les) Fonds Fidelity Obligations de société Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital	17 septembre 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds iShares	17 septembre 2010	Ontario
iShares DEX HYBrid Bond Index Fund		
iShares S&P®/TSX® North American Preferred Stock Index Fund		
Fonds Placements Franklin Templeton	22 septembre 2010	Ontario
Catégorie de rendement couvert d'obligations mondiales Templeton		
Catégorie de société canadienne de dividendes Bissett		
Catégorie de rendement des obligations canadiennes à court terme Bissett		
Mandats de placements privés Fidelity	17 septembre 2010	Ontario
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes		
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré		
Mandat privé Fidelity Actions américaines		
Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Actions internationales		
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Équilibre		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus		
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Mandat privé Fidelity Revenu fixe à rendement en capital – Plus		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Concentré		
Fiducie de placement Fidelity Actions américaines		
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales		
Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales		
Northern Property Real Estate Investment Trust	22 septembre 2010	Alberta
Sprott Physical Gold Trust	17 septembre 2010	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds Clic Objectif 2015 IA Clarington Fonds Clic Objectif 2020 IA Clarington Fonds Clic Objectif 2025 IA Clarington Fonds Clic Objectif 2030 IA Clarington (parts de séries A et F)	17 septembre 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Saskatchewan - Manitoba - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
		- Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de revenu et de croissance Sceptre (parts des catégories A, D, F et O) Fonds d'obligations Sceptre (parts des catégories A, D et O) Fonds de revenu élevé Sceptre (parts des catégories A, D, F et O) Fonds d'actions canadiennes Sceptre (parts des catégories A, D, F et O) Fonds d'actions de croissance Sceptre (parts des catégories A, D, F et O) Fonds d'actions américaines Sceptre (parts de catégorie O) Fonds d'actions mondiales Sceptre (parts des catégories A, D et O) Fonds du marché monétaire Sceptre (parts des catégories A et O) Fonds d'actions canadiennes à forte capitalisation Sceptre (parts de catégorie O)	20 septembre 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Saskatchewan - Manitoba - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds BMO (Les) BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (auparavant, BMO Fonds indice-actions) BMO Fonds FNB d'actions internationales (auparavant, BMO Fonds indice international) BMO Fonds FNB d'actions américaines (auparavant, BMO Fonds américain indice-actions	22 septembre 2010	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou

simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Artis Real Estate Investment Trust	17 septembre 2010	19 août 2010
Banque Royale du Canada	21 septembre 2010	23 septembre 2009
Barclays Bank PLC	15 septembre 2010	14 novembre 2008
Pipelines Enbridge Inc.	1er septembre 2010	6 novembre 2008
Thomson Reuters Corporation	16 septembre 2010	23 décembre 2008

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Appartements 300 Lansdowne inc. (Les)	2010-08-03	108 590 actions ordinaires	342 000 $	1	0	2.10
Arriva Energy Inc.	2010-08-31	6 854 722 actions ordinaires	8 225 667 $	1	29	2.3 / 2.5 / 2.10
Augen Gold Corp.	2010-09-01	1 110 000 unités accréditives et 3 070 000 unités	766 100 $	1	21	2.3
Banque Royale du Canada	2010-09-03 et 2010-09-08	billets	3 191 092 $	1	1	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2010-08-19 au 2010-08-25	3 485 certificats	3 483 235 $	5	27	2.3
Canadian International Oil Corp.	2010-08-25	150 000 000 d'unités	225 000 000 $	4	174	2.3 / 2.5
Custom House ULC	2010-09-01 et 2010-09-03	2 contrats à terme	2 366 $	2	0	2.3
Custom House ULC	2010-09-08 et 2010-09-09	4 contrats à terme	12 280 $	1	2	2.3
Diadem Resources Ltd.	2010-09-10	833 334 unités	100 000 $	2	3	2.3
Econo-Malls Partnership #10	2010-08-18	parts de société en commandite	6 750 000 $	44	4	2.3
Exploration Diamond Frank inc.	2010-08-31	300 000 actions ordinaires	36 000 $	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Extraction Nichromet Inc.	2010-07-16	8 380 000 unités	838 000 $	0	1	2.10
Extraction Nichromet Inc.	2010-09-08	8 900 000 unités	890 000 $	0	1	2.10
First Mexican Resources Inc.	2010-09-07	585 711 unités	205 000 $	1	10	2.3
Galahad Metals Inc.	2010-09-01 2010-09-02 et 2010-09-09	9 200 000 unités	460 000 $	7	18	2.3
GFK Resources Inc.	2010-09-10	250 000 actions ordinaires	20 000 $	1	1	2.13
HedgeForum Ivory, Ltd.	2010-08-24	parts	262 325 $	1	0	2.3
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2010-09-02	15 823 parts	16 538 352 $	49	66	2.3
Lakeland Resources Inc.	2010-08-12	6 000 000 d'actions ordinaires	600 000 $	3	89	2.3 / 2.5
Las Vegas From Home.com Entertainment Inc.	2010-07-14	1 500 000 unités	75 000 $	2	0	2.3
Linn Energy, LLC and Linn Energy Finance Corp.	2010-09-08	billets	27 295 965 $	1	6	2.3
Minéraux Rares Quest Ltée	2010-09-09	prêt convertible et 500 000 bons de souscription	1 500 000 $	1	0	2.10
Newcastle Minerals Ltd.	2010-09-16	5 995 000 actions ordinaires	539 550 $	52	5	2.3
Offshore Group Investment Limited	2010-07-30	billets	6 482 700 $	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Quetzal Energy Inc.	2010-09-09	68 337 400 unités	9 567 236 $	1	41	2.3
Tri Origin Exploration Ltd.	2010-09-13	7 866 667 actions ordinaires	472 000 $	3	5	2.3
Zelos Therapeutics Inc.	2010-09-14	billets convertibles	151 958 $	1	2	2.3

Information corrigée
Bulletin du 2 juillet 2010 - Vol. 7, n° 26

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Exploration Amseco Ltée	2010-05-19	**280** unités	**336 000 $**	17	7	2.3

Information corrigée
Bulletin du 20 août 2010 - Vol. 7, n° 33

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Gran Colombia Gold, S.A.	2010-07-27	687 500 000 reçus de souscription	275 000 000 $	6	**321**	2.3

Information corrigée
Bulletin du 17 septembre 2010 - vol 7, no° 37

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Match Capital Resources Corporation	2010-09-02	5 000 000 d'unités et **2 500 000 bons de souscription**	500 000 $	**1**	**18**	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ally Financial Inc.	2010-08-12	Billets de premier rang garantis	10 858 851,62 $	1	9	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2010-08-31	6 326,06 parts	69 270,88 $	1	0	2.3
Asian Selection Inc.	2010-08-16	1 700 actions privilégiées	1 055 943,10 $	1	0	2.10
Citadel Selection Inc.	2010-08-10	15 000 actions privilégiées	2 978 265 $	1	0	2.10
Columbus CHF Inc.	2010-08-11	28 000 actions privilégiées	3 000 396 $	1	0	2.10
DGC Long/Short Ltd.	2010-08-16	5 400 actions privilégiées	1 046 919 $	1	0	2.10
DGC Trend Inc.	2010-08-13	3 200 actions privilégiées	517 356,80 $	1	0	2.10
Energy Fund XV (Cayman) L.P.	2010-08-16	Parts de société en commandite	26 080 000 $	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Goodman & Company Canadian Value Strategy	2009-11-16 au 2010-06-30	346 084,42 parts de série I	3 453 908,83 $	6	28	2.3, 2.10
Goodman & Company Core Equity Pool	2009-07-01 au 2010-06-30	271 928,57 parts de série I	3 362 841,46 $	2	29	2.3, 2.10
Goodman & Company Diversified Bond Pool	2009-07-01 au 2010-06-30	275 116,86 parts de série I	2 832 287,91 $	3	52	2.3, 2.10
Goodman & Company Equity Income Strategy	2009-11-16 au 2010-06-30	1 016 223,5 5 parts de série I	10 247 795,81 $	12	96	2.3, 2.10
Goodman & Company Global Value Strategy	2009-11-16 au 2010-06-30	211 718,78 parts de série I	2 173 025,69 $	5	33	2.3, 2.10
Goodman & Company Growth Strategy	2009-11-16 au 2010-06-30	462 176,12 parts de série I	4 610 274,16 $	8	36	2.3, 2.10
Integra Conservative Allocation Fund	2009-01-02 au 2009-12-24	421 758 parts	1 035 603,29 $	1	4	2.3
Integra Strategic Allocation Fund	2009-01-02 au 2009-12-31	595 788 parts	7 545 899,08 $	1	6	2.3
Mortage Investment Corporation of Eastern Ontario	2006-12-08 2007-02-07 2008-06-26 2008-11-03	20 839,60 actions	208 396 $	1	0	2.5
NWQ U.S. Large Cap Value Fund	2009-01-09 au 2009-12-24	504 191 parts	2 028 146,48 $	1	4	2.3
Oaktree Opportunities Fund VIII L.P.	2010-06-24	Parts de société en commandite	5 216 000 $	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pier 21 Global Value Pool	2010-08-06 2010-08-27 2010-08-31	110 720,87 parts	1 100 000 $	3	0	2.3
Robeco Capital Growth Funds	2010-02-09	1 213 702,3 6 actions	114 832 878,31 $	1	0	2.3
Romspen Mortgage Investments Fund	2009-01-15 2009-12-15	6 239 765 parts de catégorie A	62 397 650 $	23	750	2.3
Sigorian Capital Holding Inc.	2010-08-17	10 000 actions ordinaires	15 000 $	0	1	2.5
Strategic Retirement Fund	2010-08-16	1 399,95 parts	159 371,07 $	5	0	2.3, 2.5

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Lorus Therapeutics Inc.

Vu la demande présentée par Lorus Therapeutics Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 septembre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 15 septembre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 mai 2010;

2. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 mai 2010;

3. La circulaire de sollicitation de procurations datée du 26 octobre 2009.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés
Décision n°: 2010-FS-0594

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».